

Directeur de Publication :  
Brice PARINET

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES  
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Téléphone : 01 80 92 80 20  
Télécopie : 01 80 92 80 31  
Mail : administration@dy78.ff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

### Composition

ALEXANDRE, AMINE, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LYDIA, MAEL,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
SARAH, WILLIAM

### Lignes directes DYF

**Compétitions**  
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37  
**Arbitrage & Féminines**  
Marc-Antoine KELLER  
01 80 92 80 25  
**Discipline & Service civique**  
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-21  
**Discipline & Dossiers FAFA**  
Amine ABRAÏCH : 01-80-92-80-26  
**Comptabilité**  
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24  
**Règlements & Foot Animation**  
Alexandre OGEREAU  
01 80 92 80 22  
**Service civique**  
Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23  
**Technique**  
Franck BARDET - 01 80 92 80 30  
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27  
Kévin HUE - 01 80 92 80 29  
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES  
TERRE DE FOOTBALL

Mardi 28 janvier 2025

N° 1831

Saison 2024/2025

# JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	3-5
TIRAGE DES COUPES	5-6
COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS	6-7
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	7-9
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12-13
COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE Erratum	13
COMITE DE DIRECTION PV du 19 Décembre 2024	13-16

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

**TIRAGE AU SORT**  
COUPES DES YVELINES & COMITÉ

🕒 18h30  
Au District

1/4 de finales

JEUDI

3 0

JANVIER 2025

Qui sera votre adversaire ?



## AGENDA 2024 / 2025 JANVIER / FEVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
27	28	29	30	31	1er	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16

**30/01/25**

Tirage des 1/4 de finales de Coupes des Yvelines au District

**31/01 & 01-02/01/25**

FIA - 4ème Session aux Mureaux

**7-8 & 9/01/2025**

FIA - 4ème Session aux Mureaux

**12/02/2025**

Stage mi-saison JAD au District

**13/02/2025**

Formation continue des Arbitres en Visio

**COEUR DE FOOT 78**

**Appel aux dons pour les personnes dans le besoin**

L'opération débute maintenant  
On compte sur vous !

INSCRIVEZ VOUS

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL X LES RESTOS DU COEUR

**OPÉRATION COEUR DE FOOT 78**

Collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène

**JUSQU'AU 21 FÉVRIER 2025**

**Quels produits donner ?**

- Conserve (viande, légume, poisson)
- Conserve de plats cuisinés
- Riz, pâtes, semoule, farine
- Gâteaux secs, confiture
- Compotes, desserts lactés
- Huile, café, petit déjeuner
- Produits d'hygiène
- Produits d'entretien
- Couches
- Lait 1er et 2ème âge
- Sérums physio
- Biberon, tétine
- Lait de toilette
- Shampoing
- Lingettes
- Crème d'irritation pour les fesses

Informations sur : @dyf.féminines @District des Yvelines de Football

### Que donner et que faire ?

Cœur de Foot 78

**PRODUITS D'HYGIENE**

- Couches
- Lait 1er et 2ème âge
- Sérums physio
- Biberon, tétine
- Tout produit d'hygiène
- Lait de toilette
- Shampoing
- Lingettes
- Crème d'irritation pour les fesses
- Produit d'entretien

**DENRÉES ALIMENTAIRES**

- Conserve (viande, légume, poisson)
- Conserve de plats cuisinés
- Riz, pâtes, semoule, farine
- Gâteaux secs, confiture
- Compotes, desserts lactés
- Huile, café, petit déjeuner

**IDÉE D'ACTION**

- Organiser une collecte dans votre club, en parler aux éducateurs et licenciés de votre club.
- Distribuer des boîtes de collecte dans les écoles, les entreprises locales, les supermarchés etc...
- Collaborer avec un supermarché et en parler aux consommateurs.
- Partager la campagne sur les réseaux sociaux, par e-mail et auprès de votre réseau personnel pour encourager les dons.

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 27/01/25

**Présents** : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, G. LANDRIOT, Mme N. OLLIVIER.

**Absente excusée** : Mme Y. RUPERT

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

**SENIORS**

**D5-A DU 19/01/2025**  
29535226 LIMAY ALJ 2 / ISSOU AS 1

**FOOT LOISIR + 45 ANS**

**POULE A DU 17/01/2025**  
29917072 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1

2EME RAPPEL  
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

**U14**

**D4-F DU 11/01/2025**  
28283216 ABLIS SUD 78 21 / MONTIGNY LE BX AS 22

## FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**  
**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**U16**

**D3-A DU 26/01/2025**  
28253617 ANDRESY FC 21

## FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**  
**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**U14**

**D4-E DU 25/01/2025**  
29561638 VELIZY ASC 22

## FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

**U18**

**D3-C DU 26/01/2025**  
29725636 ST ARNOULT FC 78 21

**U15**

**D2-B DU 25/01/2025**  
23110637 PERRAY FOOT ES 2

**CRITERIUM DU LUNDI SOIR**

**POULE A DU 20/01/2025**  
29695081 GUYANCOURT ES 1

## FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

**VETERANS**

**D5-B DU 26/01/2025**  
29770598 TRIEL AC 33

## MATCHES REMIS

**A JOUER LE 16/02/2025**

**SENIORS**

**D4-A**  
28220828 CS ROSNY 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 1

**CDM**

**D1-A**  
28234794 BEYNES F.C. 5 / TRIEL AC 5

**VETERANS**

**D1-A**  
28230424 MUREAUX O.F.C. LES 31 / VALLEE 78 F.C. 31

**D5-A**  
29451694 ASFG/JUZIERS/MEULAN 31 / VILLIERS MAHIEU AS 31

**A JOUER LE 22/02/2025**

**SENIORS F**

**D1-A**  
29562061 MUREAUX O.F.C. 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1

**A JOUER LE 23/02/2025**

**CDM**

**D1-A**  
28234790 VILLIERS MAHIEU AS 5 / VILLEPREUX F.C. 5

**U16**

**D4-A**  
29721963 VAUXOISE ES 21 / ENT. EPONE/MEZIERES 21

**D4-C**  
29722236 NEAUPHLE-PONT 22 / CHATOU AS 23

**A JOUER LE 01/03/2025**

**U15**

**D2-B**  
53110459 BREVAL LONGNES F.C. 1 / AJEM 1  
53110461 CARRIERES GRESILLONS 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1

**D2-C**  
53110638 MAULOISE U.S. 1 / HOUILLES A.C. 2

**D2-D**  
53046138 ETANG ST NOM ES 1 / ENT. VELIZY - JOUY 1

**U14**

**D4-A**  
28252823 MUREAUX O.F.C. LES 22 / BREVAL LONGNES F.C. 21  
28252827 LIMAY ALJ 23 / A.S. BUCHELOISE 21

**D4-D**  
29607032 ENT. VILLIERS/AUTEUI 21 / BAILLY NOISY SFC 22

**D4-E**  
29561642 FCRH VESGRE GAMBAIS 22 / FCFF 22

**A JOUER LE 02/03/2025**

**SENIORS**

**D3-A**  
28219417 VAUXOISE ES 1 / VERNEUIL S/SEINE US 1

**D4-A**  
28220856 CS ROSNY FOOTBALL 2 / TRIEL AC 1

**D5-A**  
29535229 JUZIERS F.C. 2 / LIMAY ALJ 2

**D5-B**  
28230535 ENT. MAULE-MEZIERES 2 / BOUGAINVILLEES 1

### VETERANS

**D1-A**  
28230428 GUERVILLE ARNOUVILLE 31 / HOUDANAISE REG 31

**D3-A**  
29531745 GARGENVILLE STADE 31 / VERNEUIL S/SEINE US 31

**D3-B**  
29225304 MARCQ FC 31 / MONTFORT FC 31

**D4-A**  
29148668 ANCIENS DU MANTOIS 31 / VAUXOISE ES 31

**D4-C**  
28248854 CERNAY/BONN./US17T 31 / CHESNAY 78 F.C. LE 32  
28248859 GAZERAN 31 / RAMBOUILLET YVELINES 31

**D5-B**  
29770594 CARRIERES S/SEINE US 33 / MESNIL LE ROI A.S. 32

**D5-C**  
29770504 AUTEUILLOIS A.S. 31 / BEYNES F.C. 33  
29770505 VESINET F.C. 31 / VILLEPREUX F.C. 32  
29770506

**D5-D**  
29456213 YVELINES U.S. 32 / VELIZY ASC 32

### U18

**D2-B**  
28251732 ETANG ST NOM ES 21 / CHESNAY 78 F.C. LE 21

**D3-A**  
29717252 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / POISSY FC 22

**D3-B**  
29717456 VSCI 21 / CHATOU AS 21

### U16

**D2-A**  
28253382 CS ROSNY FOOTBALL 21 / ST GERMAIN EN LAYE 21

**D3-B**  
28253705 SARTROUVILLE ES 22 / CROISSY U.S. 21

**D4-A**  
29721993 VAUXOISE ES 21 / BONNIERES FRENEUSE 21

A JOUER LE 22/03/2025

### U14

**D3-A**  
28283528 CS ROSNY FOOTBALL 21 / CHANTELOUP LES V. 21

A JOUER LE 06/04/2025

### SENIORS

**D5-D**  
29552458 ETANG ST NOM ES 1 / ST CYR AFC 1

### VETERANS

**D5-E**  
29456443 POIGNY LA FORET US 32 / TREMBLAY S/ MAUL. 31

A JOUER LE 27/04/2025

### SENIORS

**D4-A**  
29148428 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / OLYMP. MANTES FC 1

## MATCHES A PROGRAMMER

### CRITERIUM DU LUNDI

**POULE A**  
29695087 ETANG ST NOM ES 1 / OVILLOISE 1

### FOOT LOISIR + 45 ANS

**POULE A**  
29917072 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / ROSNY FOOTBALL CS 1

**POULE B**  
29917108 ENT. EPONE LAINVILLE 1 / VILLENES ORGEVAL 1  
29917109 MAULOISE US 1 / MAURECOURT FC 1  
29917112 JUZIERS FC 1 / ANDRESY FC 1  
29917113 MAURECOURT FC 1 / ENT. MEULAN/ASFG 1  
29917116 MAULOISE US 1 / ENT. EPONE LAINVILLE 1  
29917121 VILLENES ORGEVAL 1 / ANDRESY FC 1

**POULE C**  
29917183 MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUDANAISE REGION FC 1  
29917184 RAMBOUILLET YVE. 1 / TREMBLAY S/MAULDRE 1

## MATCHES REPORTES EN RAISON DE LA COUPE DES YVELINES

A JOUER LE 22/02/2025

### U14

**D4-A**  
28252868 VINSKY FCM 21 / GARGENVILLE STADE 21

**D4-B**  
29558128 ECQUEVILLY EFC 21 / HOUILLES AC 24

**D4-E**  
29561679 ELANCOURT OSC 22 / GUYANCOURT ES 23  
29561681 NEAUPHLE-PONT 21 / MESNIL ST DENIS ASL 21

## DEMANDES

### SENIORS

**D2-B DU 02/02/2025**

**28219291 GARGENVILLE STADE 1 / MAUREPAS AS 1**

Demande de GARGENVILLE pour avancer à la rencontre de 15h à 12h45 pour pouvoir jouer sur le terrain synthétique à MEZIERES, car les terrains de GARGENVILLE sont toujours fermés.

**La Commission est en attente de l'accord de MAUREPAS, sinon le match se jouera à 13H (horaire dérogatoire).**

### CDM

**D1-U DU 02/02/2025**

**28234796 VILLEPREUX FC 5 / ACHERES BENFICA AP 5**

VILLEPREUX propose de jouer à 11h pour pouvoir profiter du synthétique, car la météo laisse présager que la pelouse ne sera pas praticable.

**La Commission donne son accord et vous invite à demander le changement d'horaire à 9H pour les vétérans D5 (éventuellement demander une dérogation annuelle pour les deux équipes).**

### U18

**D2-A DU 02/02/2025**

**28251644 MONTESSON US 21 / VIROFLAY USM 21**

Demande de MONTESSON pour avancer à la rencontre de 13h à 12h pour pouvoir jouer sur le terrain synthétique car le terrain en herbe est en mauvais état et une rencontre U16 est prévue à 14h.

**Accord écrit de VIROFLAY.**

**La Commission donne son accord.**

### U16

**D2-A DU 02/02/2025**

**28253386 ETANG ST NOM ES 1 / VILLENES ORGEVAL 21**

Suite à l'arrêté municipal d'ETANG ST NOM, le club demande le report à une date ultérieure.

**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

La Commission invite toujours ETANG ST NOM à chercher un terrain de repli.

**D3-A DU 02/03/2025**

**28253602 BREVAL LONGNES FC 21 / TRIEL AC 21**

Suite aux 2 reports du match aller du 08/12/2024, TRIEL demande l'inversion du match retour du 02/03/25, conformément au règlement 20.3 du RS du DYF.

**La Commission donne son accord, BREVAL restant club recevant (FMI).**

**D3-B DU 02/03/2025**

**28253714 VSCI 21 / MAISONS-LAFFITTE FC 21**

Le club demande l'inversion de la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain jusqu'au 22/02.

**Accord écrit de MAISONS-LAFFITTE.**

**La Commission donne son accord, VSCI restant club recevant (FMI).**

**U15**

**D2-B DU 08/02/2025**

**53110644 VSCI 1 / MAULOISE US 1**

Le club demande de reporter le match au 22/03/2025 en raison de l'impraticabilité du terrain jusqu'au 22/02.

**La Commission donne son accord.**

## **CRITERIUM DU LUNDI SOIR**

**POULE A DU 03/02/2025**

**29695097 ETANG ST NOM ES 1 / FC À L'ANCIENNE 1**

Suite à l'arrêté municipal d'ETANG ST NOM, le club demande à pouvoir inverser si possible.

**La Commission est en attente de la réponse de VOISINS À L'ANCIENNE avant le vendredi 31/01 à 12h.**

**La Commission invite toujours ETANG ST NOM à chercher un terrain de repli.**

## **DEMANDES DE DÉROGATION ANNUELLE**

**519112 LIMAY ALJ :**

Le club souhaite faire les modifications suivantes :

- U16 D2-A à 13h30
- U15 D2-B à 14h

**Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut accepter votre demande et maintient les U16 D2-A à 13H. Vous pourrez faire des demandes ponctuelles auprès de vos adversaires.**

**La Commission donne son accord pour les U15 D2-B le Samedi à 14H.**

## **FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE**

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F**  
**RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

**La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des**

Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

**La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).**

**Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.**

**L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.**

► **LIEN N°1 OU LIEN N°2**

## **FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE**

**VETERANS**

**D4-B DU 26/01/2025**

**28248675 SARTROUVILLE ES 31 / CROISSY U.S. 32**

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de SARTROUVILLE. La tablette n'était chargée.

**La Commission sanctionne l'équipe de SARTROUVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.**

**U15**

**POULE-C DU 21/12/2024**

**29566194 HOUILLES A.C. 2 / ETANG ST NOM ES 1**

Après rappel et non réception du rapport détaillé demandé, la commission sanctionne l'équipe de HOUILLES AC d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

**U14**

**D1-A DU 25/01/2025**

**28215817 VOISINS F.C. 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21**

Pris note du rapport de BOUAFLE et de l'arbitre officiel.

**La Commission transmet le dossier à la FFF.**

## **DEMANDE DE RAPPORTS**

**SENIORS**

**D5-A DU 19/01/2025**

**29535226 LIMAY ALJ 2 / ISSOU AS 1**

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de POISSY.

**La Commission demande à LIMAY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.**

**VETERANS**

**D3-A DU 19/01/2025**

**28248138 VILLENES ORG. 31 / MEULAN/JUZIERS/ASFG 31**

**La Commission demande à VILLENES ORGEVAL un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.**

**U18**

**U18 D2-A DU 26/01/2025**

**28251641 AUBERGENVILLE F.C 21 / CARRIERES S/SEINE US 21**

**La Commission demande à AUBERGENVILLE un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.**

**U15**

**D2-B DU 25/01/2025**

**53110460 POISSY FC 2 / LIMAY ALJ 1**

Pris note du rapport de l'arbitre.

**La Commission demande à LIMAY ALJ un rapport concernant la non utilisation de la FMI.**

**CY U14**

**POULE UNIQUE DE 11/01/2025**

**30088665 RAMBOUILLET YVEL. 21 / VILLENES ORGEVAL 21**

**Rappel : La Commission demande à RAMBOUILLET un rapport concernant le non envoi de la FMI.**

## **TIRAGE DES COUPES**

### **1/4 DE FINALES**

Le tirage, des 1/4 de finales de Coupes des Yvelines et du Comité, aura lieu au siège du District, le **jeudi 30 Janvier 2025**, partir de 18h30 ► **Tous les clubs encore en lice sont conviés.**

**Catégories masculines :**

- SENIORS CY et CC
- CDM CY
- VETERANS CY et CC
- U18 CY
- U16 CY
- U15 CY

- U14 CY
- FUTSAL SENIORS CY
- CRITERIUM DU LUNDI SOIR

#### Catégories féminines :

- SENIORS F À 11
- SENIORS F À 8
- U18 F À 8
- U15 F À 8

## COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Réunion du 23/01/2025

**Présents :** MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président) et LAUBY Henri-Claude (secrétaire), CORNUAULT Jean-Claude, DUPONT Jean-François (CD) et GUCHETEAU Didier

**Excusés :** Mme TECHER Isabelle et MM. DELESCHAUX Alain, MOLLER Didier, et HOUZE Michel

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### IMPORTANT

La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match : Leurs signatures attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### SENIORS

#### D4A du 19/01/2025 28222785 VAUXOISE ES 2 / POISSY FC 2

Demande d'évocation de VAUXOISE ES 2 portant sur la participation du joueur SOUMARE Mouhamed, licence 2545006876 de POISSY FC 2, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à POISSY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/01/2025 à 12h00.

#### D4A du 19/01/2025

##### 28220853 ECQUEVILLY EFC 1 / BONNIERES FRENEUSE FC 1

Demande d'évocation d'ECQUEVILLY EFC 1 portant sur la participation du joueur ROUSSEAU Gaëtan, licence 2338141925 de BONNIERES FRENEUSE FC 1, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à BONNIERES FRENEUSE FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/01/2025 à 12h00.

#### D4C du 19/01/2025

##### 28221004 VOISINS FC 3 / GUYANCOURT ES 2

Observation d'après match et réclamation de VOISINS FC 3 portant sur l'exercice de la fonction d'arbitre-assistant pour l'équipe de GUYANCOURT ES 2.

La Commission demande un rapport à M. l'Arbitre DYF. La Commission demande un rapport à GUYANCOURT ES qui devra préciser l'identité du ou des arbitre(s)-assistant(s), ainsi que le rôle de M. BENOUDA.

Ces 2 rapports devront également relater les conditions dans lesquelles le contrôle visuel s'est exercé.

#### D5A du 19/01/2025

##### 29535222 OLYMPIQUE MANTES FC 2 / JUZIERS FC 2

Réserves de JUZIERS FC 2 ainsi intitulée : « joueur évoluant en équipe supérieure lors du dernier match de la A ».

Au regard de l'article 30.5 du Règlement Sportif du DYF :  
« Les réserves doivent être motivées, c'est à dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante. »

**En conséquence, la Commission dit :  
Réserves irrecevables.**

Toutefois, à la lecture du mail de confirmation de JUZIERS FC, la Commission instruit une réclamation au titre de l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF « Un joueur ne peut participer à un match de compétition du District des Yvelines de Football, dans une équipe inférieure de son club, s'il a pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain ».

La Commission transmet à OLYMPIQUE MANTES FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/01/2025 à 12h00.

Nota : Rémi FEREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé à l'ouverture du dossier.

CDM

#### D1A du 19/01/2025

##### 28234786 ST CYR LUSO 6 / ACHERES BENFICA AP 5

Demande d'évocation de ST CYR LUSO 6 portant sur la participation du joueur RIBEIRO Michael, licence 2543705595 d'ACHERES BENFICA AP 5, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à ACHERES BENFICA AP pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/01/2025 à 12h00.

#### Amende 8€ à ST CYR LUSO

**Motif :** Numéro match erroné (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U16

#### D1 du 19/01/2025

##### 28215454 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Match non joué, les arbitres ainsi que le délégué DYF ayant constaté la non-conformité d'un but sur le stade Tobrouk.

La Commission demande un rapport circonstancié à SARTROUVILLE ES pour sa réunion du 30/01/2025 à 12h00.

#### D3B du 19/01/2025

##### 28253704 CROISSY US 21 / MAISONS LAFFITTE FC 21

Réclamation de CROISSY US 21 portant sur le nombre de joueurs mutés de MAISONS LAFFITTE FC 21, supérieur au nombre permis par le Règlement.

La Commission transmet à MAISONS LAFFITTE pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/01/2025 à 12h00.

## REPRISE DE DOSSIERS

U18

#### CY du 12/01/2025

##### 300856997 ELANCOURT OSC 21 / CONFLANS FC 21

Après lecture du courrier et des réserves techniques d'ELANCOURT OSC FC 21 portant sur l'exercice de la fonction d'arbitre-assistant par le club de CONFLANS FC 21.

Sans réponse de Conflans.

Après lecture du rapport de l'Arbitre DYF

Au regard de l'article 17.6 du Règlement Sportif du DYF :

« En jeunes, la fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer alors à ce match. Le changement d'arbitre-assistant ne peut se faire qu'à la mi-temps ou à la moitié de chaque période, lors d'un arrêt naturel du jeu »

**La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain**

ELANCOURT OSC 21 / CONFLANS FC 21 - 2/5

U16

#### CY du 12/01/2025

##### 30086412 AS FOURQUEUX 21 / RAMBOUILLET YVELINES FC 22

Réserves de FOURQUEUX concernant l'inscription et la participation des joueurs de RAMBOUILLET sans contrôle visuel du fait d'un dysfonctionnement de la tablette.

Après lecture du rapport de FOURQUEUX AS  
Après lecture du rapport de l'Arbitre DYF  
Après lecture du rapport de l'éducateur de RAMBOUILLET YVELINES FC.

À noter que le Commission d'Organisation des Compétitions (séance du 13/01/2025) n'a pas retenu de manquement du club de FOURQUEUX AS dans le dysfonctionnement des tablettes.

*Au regard de l'article 8 - LA VÉRIFICATION DES LICENCES*

*« En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.*

*A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre, la liste de ses licenciés comportant leur photographie, il peut présenter celle(s)-ci.*

*Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non-contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F., l'arbitre se saisit du document et le transmet dans les meilleurs délais au District des Yvelines de Football même si le club adverse ne dépose pas de réserves.*

*Si un joueur ne présente pas sa licence (via l'outil Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club), l'arbitre, en présence des capitaines ou des dirigeants licenciés responsables, doit exiger :*

- une pièce d'identité comportant une photographie, ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre- indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite. Seul l'éducateur titulaire d'une licence (Éducateur Fédéral, Technique Nationale ou Technique Régionale ou Animateur Fédéral) peut inscrire son nom, son prénom et son numéro de licence dans le cadre réservé à l'éducateur sur la feuille de match.

**Il est obligatoirement procédé, avant la rencontre, à un contrôle physique des joueurs et des personnes inscrites sur la feuille de match** lors des rencontres officielles des catégories U 14 à Seniors (Vétérans et Critérium du Lundi Soir compris) gérées par le District des Yvelines, en présence de l'Arbitre de la rencontre et des capitaines (pour les rencontres des catégories de jeunes, des capitaines s'ils sont majeurs au jour du match ou des Dirigeants licenciés responsables).

Si la pièce d'identité présentée est une pièce officielle, ses références sont inscrites sur la feuille de match

S'il s'agit d'une pièce d'identité non-officielle, l'arbitre doit la retenir, si le club adverse dépose des réserves, et l'adresser dans les 24 heures au District des Yvelines de Football qui vérifie si la photo correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.

**Si le joueur ne présente pas de licence, ou à défaut, s'il ne présente pas une pièce d'identité et la demande de licence dûment complétée dans les conditions susvisées ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du football, ou s'il refuse de se dessaisir de la pièce d'identité non-officielle, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.**

*Dans le cas où l'équipe adverse déposerait des réserves préalables sur la participation de ce joueur et où l'arbitre lui permettrait cependant de prendre part au match, l'équipe de ce joueur aurait match perdu par pénalité si lesdites réserves sont régulièrement confirmées. »*

Retenant que RAMBOUILLET YVELINES FC ne disposait pas de l'application FOOTCLUBS COMPAGNON

Retenant que RAMBOUILLET YVELINES FC ne présentait pas d'édition des licenciés avec leur photographie.

Retenant que les joueurs de RAMBOUILLET YVELINES FC n'ont pas présenté de pièce d'identité

**La Commission dit :**

**Réserves recevables et fondées**

**Match perdu par pénalité à RAMBOUILLET YVELINES FC 21, FOURQUEUX AS 21 qualifié pour le tour suivant**

**Débit : 43.50€ à RAMBOUILLET YVELINES FC**

**Motif :** Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions

## MATCH AMICAL

**VILLEPREUX FC :**

Le 26/01/25, l'équipe U16 rencontre VOISINS FC

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 22 janvier 2025

**Présents :** Thomas DELASSUS (Président), Philippe DEBEAUPUIS (par visioconférence), Christophe NOBLET, Gérard PERAUD, Harris PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE (Secrétaire), Lotfi ZARKA.

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## COURRIERS REÇUS

- Courrier d'un parent de **Monsieur CERQUERA Evann**, en date du 09/01/25, s'étonnant du fait que l'arbitre n'ait pas été désigné depuis longtemps. En réalité, l'arbitre a été désigné sur les 3 journées de championnat au mois de décembre. Il ne s'est pas présenté à la 3<sup>ème</sup> rencontre. Ensuite, les fêtes de fin d'année et les vacances scolaires sont arrivées, pendant lesquelles il n'y a pas de journée de championnat.

- Courrier de **RAFALIARIZAKA Niaina**, Office Manager de l'association PSG, en date du 10/01/25, s'étonnant du fait que l'arbitre TCHATCHOUANG Wilfreid, qui vient de réussir la formation initiale, n'ait pas encore été désigné. Depuis que la CDA a été informée de la validation de sa licence, il y a eu les fêtes de fin d'année et les vacances scolaires, pendant lesquelles il n'y a pas de journée de championnat. Depuis, il a été désigné sur des journées de championnat en janvier.

- Courrier de **Monsieur MOLIERE Michael**, en date du 13/01/25, exprimant le souhait de devenir arbitre assistant spécifique. Pris note. La CDA l'auditionnera lors d'une prochaine réunion.

- Courrier de **Monsieur EL BERKAOUI Fouad**, en date du 22/01/25, demandant à être désigné sur des matches le samedi. La CDA rappelle que les désignations sur les rencontres du samedi sont réservées aux Jeunes Arbitres de District (JAD) et aux arbitres seniors D1 et D2.

- Courrier de **Monsieur KANZA Orly**, en date du 20/01/25, souhaitant devenir observateur et suivre la formation nécessaire. Pris note. La CDA l'auditionnera lors d'une prochaine réunion.

- Courrier de **Monsieur BLANC Jeremy**, en date du 18/01/25, demandant à être désigné le dimanche matin ou à 13h jusqu'à la fin de la saison, pour des raisons d'astreinte professionnelle de sa compagne. Pris note. La CDA accède à sa demande et le désignera sur des matches à 13h.

## AUDITIONS

➤ Audition de l'officiel, concernant une faute technique potentielle lors d'une séance de tirs au but le 10/11/24.

Attendu que l'officiel fait notamment valoir que :

- Les 2 équipes étaient à égalité à la fin du temps réglementaire (1-1), il a dit aux 2 éducateurs qu'il allait faire tirer 3 tirs au but par chaque équipe pour les départager, malgré l'étonnement des 2 éducateurs ;
- Les 2 équipes étant toujours à égalité après les 3 tirs au but (3-3), il a fait tirer un 4<sup>ème</sup> tir au but, qu'une équipe a réussi et pas l'autre ;

Considérant que l'officiel n'a pas répondu à la demande de rapport de la Commission des Statuts et Règlements.

Considérant que la Commission des Statuts et Règlements a décidé de faire reprendre la séance de tirs au but au moment de son arrêt irrégulier, puisque l'officiel n'avait pas fait tirer au minimum 5 tirs au but comme le prévoit le Règlement Sportif DYF.

Attendu que l'officiel n'a pas pu communiquer à la CDA les informations nécessaires à la reprise de la séance de tirs au but (numéro des joueurs présents sur le terrain à la fin du temps réglementaire, numéro des 4 joueurs de chaque équipe ayant déjà participé à la séance de tirs au but).

Considérant que le comportement de l'officiel a porté préjudice à l'image de l'arbitrage yvelinois auprès des clubs.

Considérant que l'officiel était privé de désignation à titre conservatoire à compter du 13/01/25.

La Commission prive l'officiel de désignation pendant 8 semaines, dont 4 semaines avec sursis, à compter du 13/01/25. Elle le sanctionne d'une amende de 20 € pour absence de rapport demandé par une commission.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

➤ Audition de l'officiel, concernant une faute technique potentielle (arbitre assistant entré comme joueur à la mi-temps).

La Commission déplore l'absence non excusée de l'officiel. L'audition est reportée à une date ultérieure.

La Commission prive l'officiel de désignation jusqu'à sa comparution. Elle le sanctionne d'une amende de 30 € pour absence non excusée à une convocation en Commission.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

➤ Audition de l'officiel, concernant son comportement supposé lors de la rencontre U14 D1 LIMAY- VERSAILLES du 30 /11/24, ainsi que M. BALONGA Hyvens, éducateur U14 de LIMAY.

Attendu que M. BALONGA fait notamment valoir que :

- L'officiel est arrivé à 13h58 pour un coup d'envoi prévu à 14h. Le club de LIMAY avait demandé à un dirigeant de venir arbitrer la rencontre pour pallier l'absence de l'arbitre, mais l'officiel a tenu à arbitrer lui-même la rencontre malgré son arrivée très tardive ;

- L'officiel est allé se changer et a laissé les 2 éducateurs faire les vérifications de licence et d'identité avant la rencontre, sans y participer lui-même ;

- L'officiel a eu un comportement virulent et autoritaire pendant la rencontre, répondant plusieurs fois « C'est moi qui décide » à des remarques de l'éducateur ;

- Alors que l'éducateur demandait à l'officiel d'être plus vigilant face aux gestes dangereux de certains joueurs, celui-ci lui a crié dessus et lui a donné un avertissement ;

- Un joueur de VERSAILLES réclamant un avertissement supplémentaire, l'éducateur s'est dirigé vers ce joueur pour lui parler et l'officiel lui a donné un second avertissement, synonyme d'exclusion ;

Attendu que l'officiel fait notamment valoir que :

- Il a quitté son domicile à 12h15 afin d'arriver au stade 1h15 avant le coup d'envoi. Il a malheureusement connu une panne de véhicule sur l'autoroute A13. Il a prévenu le club de LIMAY de son probable retard.

- Il est arrivé au stade quelques minutes avant 14h ;

- Il a effectivement dit aux 2 éducateurs de faire les contrôles d'avant match pendant qu'il se changeait ;

- Il considère ne pas avoir été autoritaire pendant la rencontre. Il a subi de nombreuses contestations de la part de l'éducateur de LIMAY qui l'ont conduit à lui donner successivement 2 avertissements ;

- Il reconnaît ne pas avoir informé la CDA de son arrivée très tardive sur la rencontre ;

La Commission constate que le temps de trajet entre le domicile de l'officiel est estimé sur Google Maps à 45' quand le trafic est fluide. Elle considère donc que, en partant à 12h15, l'officiel avait très peu de chances d'arriver au stade avant 12h45, mais plutôt entre 13h et 13h10.

La Commission retient que l'officiel a quitté son domicile tardivement, n'a pas laissé le dirigeant de LIMAY prévu arbitrer la rencontre, n'a pas assisté aux contrôles des licences avant match et n'a pas informé la CDA de son arrivée trop tardive au stade.

La Commission prive l'officiel de désignation pendant 4 semaines, dont 2 semaines avec sursis, à compter du 27/01/25. Elle le sanctionne d'une amende de 20 € pour retard sur la rencontre.

La Commission rappelle que, pour qu'une rencontre débute à l'heure prévue, les contrôles d'avant-match doivent débiter 15' avant. Si, à ce moment-là, si l'officiel désigné n'est pas arrivé, changé et prêt à faire les contrôles, le club recevant est parfaitement en droit d'imposer l'arbitrage par un dirigeant licencié du club, y compris dans le cas où l'officiel arriverait ensuite.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

➤ Audition de l'officiel, concernant une absence sur rencontre et une déconvocation tardive.

Attendu que l'officiel fait notamment valoir que :

- Il a envoyé au DYF depuis septembre plusieurs certificats médicaux justifiant son indisponibilité jusqu'au début décembre ;

- Il a envoyé le 04/12 un certificat d'inaptitude au sport pendant 1 mois ;

La Commission confirme avoir reçu le certificat envoyé le 04/12. Elle va s'assurer que les autres justificatifs évoqués par l'officiel ont bien été reçus par le DYF.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

➤ Audition de l'officiel **Monsieur ALDOUNE Pascal**, secrétaire du club POISSY FC, concernant une demande de récusation d'un officiel.

Attendu que M. ALDOUNE fait notamment valoir que :

- L'officiel concerné est licencié dans le club d'une commune proche de POISSY ;

- 5 joueurs de POISSY habitent dans cette commune et 1 joueur de POISSY est entraîneur dans le club où l'officiel est licencié ;

- Ces 6 joueurs ont fait part au club de POISSY de on-dit et de rumeurs selon lesquels l'officiel envisagerait de participer à une rencontre de son club contre POISSY en tant qu'arbitre assistant, au cas où seul un arbitre central serait désigné ;

- M. ALDOUNE a constaté, quand il était lui-même dirigeant, que l'officiel se permet de tutoyer certains éducateurs ou dirigeants quand il arbitre des matches de POISSY ;

- Il ajoute qu'un observateur, présent sur une rencontre de POISSY arbitrée par l'officiel pour l'observer en octobre dernier, aurait dit à des dirigeants de POISSY que l'officiel « n'aurait pas rempli son rôle au cours de la rencontre » ;

La Commission considère qu'elle ne peut pas prendre en compte des on-dit et des rumeurs. Elle a besoin de faits avérés afin de se forger une conviction. Elle invite le club de POISSY à communiquer au DYF sur des faits précis et factuels quand il les constate sans attendre plusieurs mois.

La Commission essaiera toutefois, dans la mesure du possible, de ne pas désigner l'officiel sur des matches de POISSY à domicile jusqu'à la fin de la saison.

Transmet une copie de la présente décision au club de POISSY.

➤ Audition de l'officiel, concernant ses difficultés physiques constatées.

La Commission déplore l'absence excusée de l'officiel.

- Attendu que l'officiel a présenté d'importantes difficultés physiques au cours du test obligatoire réalisé le 14/12/2 ;

- Attendu que ces difficultés ont été confirmées lors de l'observation réalisée le 22/12/24, où le potentiel physique a été évalué au niveau MS (Manquements Significatifs) pour 4 des 5 critères et au niveau PA (Partiellement Acquis) pour le 5<sup>ème</sup> critère ;

- Attendu que ces difficultés ont un impact direct sur les décisions prises et sur la crédibilité de l'officiel, et qu'elles peuvent avoir un impact important sur sa santé ;

La Commission décide de planifier une seconde observation de l'officiel afin de pouvoir prendre une décision sur le maintien ou non de ses désignations.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

➤ Audition de l'officiel, concernant sa déconvocation tardive du 22/12/24.

Attendu que l'officiel fait notamment valoir que :

- Il a été informé le 17/12 du décès d'un proche de sa famille très proche et qu'il devait se rendre à l'étranger pour les funérailles ;

- Il a donc informé le DYF qu'il ne pourrait pas honorer sa désignation le 22/12 ;

La Commission reste dans l'attente du certificat de décès justifiant cette déconvocation.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

➤ Audition de l'officiel, concernant ses indisponibilités tous les week-ends pour raisons professionnelles.

Attendu que l'officiel fait notamment valoir que :

- Il travaille actuellement chaque semaine du vendredi au mardi et n'est donc plus disponible pour arbitrer le week-end ;

- Il a indiqué sur sa fiche de renseignement (remplie le 05/12/24) qu'il n'était pas disponible le week-end ;

- Il est conscient que cette situation n'est pas satisfaisante pour lui, pas plus que pour le DYF ;

- Il cherche un arrangement avec son employeur afin de retrouver sa disponibilité le dimanche et en informera le DYF ;

Considérant que la Commission ne trouve pas trace d'indisponibilité déclarée le week-end dans sa fiche de renseignements. La Commission rappelle à l'officiel que les indisponibilités doivent être saisies sur le compte Officiels FFF de l'arbitre.

La Commission interrompt les désignations de l'officiel jusqu'à ce que celui-ci informe le DYF qu'il est de nouveau disponible le dimanche.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.



## RAPPELS

### Justificatifs de déconvocation ou d'absence

La Commission rappelle que le Règlement Intérieur de la CDA pour la saison 2024-2025 est disponible dans l'onglet Documents du compte Officiels FFF des arbitres.

La Commission rappelle la teneur du § II – Déconvocation de l'Annexe 3 du Règlement Intérieur :

« A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A..

**L'Arbitre a 72 heures pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.. »**

En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en cas de déconvocation ou absence sur rencontre, le District ne rappelle plus par mail aux arbitres concernés l'obligation de fournir un justificatif. Si celui-ci n'est pas fourni dans les 72h suivant la déconvocation ou l'absence, la Commission aura la possibilité de sanctionner l'arbitre conformément au Règlement Intérieur.

### Validation de licence

La Commission rappelle que le congé sabbatique, accordé dans certains cas aux arbitres qui en font la demande, est toujours conditionné au fait que l'arbitre possède une licence valide d'arbitre.

Dans tous les cas, les arbitres qui n'auront pas de licence valide au 31/01/25 seront considérés comme démissionnaires.

## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 27 janvier 2025

**Présents** : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM, Thierry COLOMBO, Jean-Eric INACIO, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Michel LOUVEL, Stéphane PILLEMONT, Mmes Monique ELISABETH, Laeticia GRIVOT, Yvane JONAS

**Absents excusés** : MM., Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Tony GABIER,

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COURRIERS

### RAMBOUILLET FC

Demande du club pour inscrire des équipes U7 & U9 sur les derniers plateaux de la phase.

**Les plateaux étant déjà publiés, et la phase presque terminée, la Commission ne peut donner suite à votre demande et vous invite**

à être vigilant sur la prochaine phase d'inscription qui se fera très prochainement.

## CATEGORIE U6-U9 PLATEAUX U7

Pour consulter les prochains plateaux de la saison : [cliquez ici](#)

### 72520126 du 01/02/25 : CRAVENT FC

Accord avec le club de VINSKY LFC pour que le plateau se joue sur ses installations.

Accord de la Commission, plateau à jouer à VINSKY LFC.

### 72520119 du 01/02/25 : FONTENAY FLEURY FC

Le club de FONTENAY FLEURY FC nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau pour plusieurs raisons

**La Commission a pris note et demande aux clubs d'YVELINES US & MONTIGNY LE BX AS si l'un d'eux peut recevoir ce plateau.**

**Par contre au vu des raisons évoquées par FONTENAY LE FLEURY pour la non réalisation du plateau (rappels: les plateaux du District sont prioritaires sur les matchs amicaux et le club s'était porté volontaire pour accueillir à cette date) la commission inflige une amende au club pour refus d'organiser un plateau pour des raisons non justifiées.**

**Amende : 35€ à FONTENAY LE FLEURY FC (Annexe 2 RS DYF)**

## PLATEAUX U9

Pour consulter les prochains plateaux de la saison : [cliquez ici](#)

## CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

### VILLIERS LE MAHIEU AS

Demande du club pour inverser ses rencontres du 01/02 en raison de l'état de son terrain, contre LE CHESNAY 78 FC.

**Accord du CHESNAY 78 FC pour accueillir, mais à 9h30. Sous réserve de l'accord de VILLIERS LE MAHIEU AS.**

## CHALLENGES PLATEAUX

Pour consulter la programmation des Challenges du 8 février prochain : [cliquez ici](#).

## CATEGORIE U12-U13

## FESTIVAL FOOT

Pour consulter les résultats de la journée du 11 janvier [cliquez ici](#).

### 21 du 11/01 : ELANCOURT OSC / MONTFORT USY / RAMBOUILLET FC & MANTOIS 78 FC

Le plateau n'ayant pas pu se dérouler à MONTFORT USY en raison d'un terrain impraticable, la Commission a décidé, plateau à jouer ce mercredi 29 janvier à 18h30 à ELANCOURT OSC Confirmation du club d'ELANCOURT pour accueillir ce plateau.

### 47 du 11/01 : CARRIERES S/S US / VILLENES / VAUXOISE ES / VIROFLAY USM

Le plateau n'ayant pas pu se dérouler à CARRIERES S/S US en raison d'un terrain impraticable, la Commission a décidé, plateau à jouer ce mercredi 29 janvier à 18h30 à CARRIERES S/S.

Confirmation du club de CARRIERES S/S US pour accueillir ce plateau.

## FORFAIT AVISE U10-U11

**1er forfait : 13€**  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 25/01/25

29927216 : CHATOU AS 23

## U12-U13

**1er forfait : 13€**  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 25/01/25

29931613 : BOUGIVAL FOOT 2

## FORFAIT NON AVISE

**U12-U13**  
**1er forfait : 13€**  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 25/01/25

29930796 : LIMAY ALJ 1

## ABSENCE AUX PLATEAUX

## FESTIVAL FOOT U13

**Amende : 20€**  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 11/01/25

P27 : EPONE USBS 2

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

## PLATEAUX U9 CLASSIQUES

**Amende après rappel au club d'accueil : 20€**  
Plateaux du 11/01

- EPONE 2 (FONTENAY ST PERE/ MANTES USC / LAINVILLOIS)

## U8-U9 ESPOIRS

**Amende après rappel : 20€**  
Plateaux du 11/01/25

### Fiche récapitulative

2103 : VILLENES ORGEVAL FC (NEAUPHLE PONT RC78, SARTROUVILLE ES)

2104 : CONFLANS FC (GUYANCOURT ES, TRAPPES ES)

### Fiche équipe

CARRIERES S/S US  
MUREAUX O.F.C. LES  
SARTROUVILLE ES  
TRAPPES E.S  
VILLENNES ORGEVAL FC  
CONFLANS FC

## MATCHS REPROGRAMMES

### U12-U13 ESPOIRS

A JOUER LE 15/02/25

29930840 : MONTFORT USY 1 / ST ARNOULT FC 1  
29931095 : MONTFORT USY 21 / MARLY LE ROI US 21  
29930899 : CARRIERES S/S US 21 / MONTIGNY LE BX AS 21  
29930775 : CARRIERES S/S US 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

## FEUILLE EPREUVE MANQUANTE

### CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 18/01/25

### U10 POULE B

ES.GUYANCOURT F 21 /ELANCOURT OSCE 21

### U10 POULE E

HOUDANAISE REGION FC 21/RAMBOUILLET YVELINES 21  
AUBERGENVILLE FC 21/MAUREPAS AS 21

### U12-U13 ESPOIRS

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 18/01/25

### U12

CONFLANS F.C. HOUILLES A.C.  
GUYANCOURT F. BAILLY NOISY SFC  
VIROFLAY U.S.M. CARRIERES S/SEINE US

### U13

#### POULE A

MANTOIS 78 FC CARRIERES SUR SEINE US  
BAILLY NOISY FC LIMAY ALJ

#### POULE B

MONTESSON US RAMBOUILLET YVELINES

### POULE C

VIROFLAY USM MONTFORT USY

### POULE D

AUBERGENVILLE FC PLAISIRS FO  
E S GUYANCOURT F ELANCOURT OSC  
VERSAILLES 78 FC PARIS SAINT GERMAIN

## ANOMALIES ÉPREUVES TECHNIQUES

### CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 18/01/25

### U11 POULE E

LIMAY ALJ/FEUCHEROLLES USA

Pénalité : -1 pt aux 2 équipes

Motif : Epreuve non conforme

### U12-U13 ESPOIRS

Rappel avant amende et pénalité sportive

Rencontres du 18/01/25

### U13 : POULE A

MONTIGNY LE BX / PECQ US

Pénalité : -1 pt aux 2 équipes

Motif : Manque Total sur feuille jonglerie

## COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du lundi 27 janvier 2025

Présents : Francis DUPRE (Président), Oury SY, Ibrahim BENLARBI,  
Luc BENOIT, Jean-François DUPONT

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COUPES DES YVELINES FUTSAL

La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes. Vous pouvez retrouver les inscriptions en cliquant ici.

Voici les dates prévisionnelles :

- U15F : 1er mars 2025
- U13F : 15 février 2025

## PLATEAU U6F/ U7F

Suite au nombre très faible de clubs et de licenciés inscrits pour le plateau du 07 décembre 2024, la Commission reporte ce plateau au printemps 2025.

## FILLOFOOT

Les plateaux du 1er février 2025 sont en ligne dans le module foot animation et loisir.

## UI IF FOOT À 5

Les plateaux du 25 janvier 2025 et du 08 février 2025 sont en ligne dans le module foot animation et loisir..

## CHALLENGE UI IF

Tirage des plateaux à jouer le samedi 08 février 2025  
Début des rencontres 11h00 ou 12h30

### PLATEAU A

MANTOIS 78 FC 1 / PLAISIROIS FO 1 / SARTROUVILLE ES 1 / VOISINS FC 1

### PLATEAU B

VERSAILLES 78 FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1 / MUREAUX OFC 1 / FCFF 1

### PLATEAU C

TRAPPES ES 1 / PSG 1 / POISSY FC 1 / ELANCOURT OFC 1

### PLATEAU D

CARRIERES SUR SEINE US / CHESNAY 78 FC 1 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS / PSG 2

Les deux premières équipes de chaque plateau seront qualifiées.

## FESTIVAL FOOT UI3F

Tirage des plateaux à jouer le samedi 08 février 2025  
Début des rencontres 11h00 ou 12h30

La première équipe citée reçoit le plateau

### PLATEAU A

PSG FC 2 / TRIEL AC 1 / POISSY FC 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

### PLATEAU B

ES GUYANCOURT 1 / POISSY FC 3 / MONTESSON US 1 / VERSAILLES 78 FC 1

### PLATEAU C

RAMBOUILLET YVELINES 1 / VOISINS FC 2 / POISSY FC 1 / MANTOIS 78 FC 1

### PLATEAU D

MUREAUX OFC 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1

### PLATEAU E

VOISINS FC 1 / TRAPPES ES 1 / MARLY ETANG 1

### PLATEAU F

MONTIGNY LE BRETONNEUX AS / TRAPPES ES 2 / FCFF 1

### PLATEAU G

PLAISIR FO 1 / PSG FC 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1

### PLATEAU H

CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / HARDRICOURT US 1 / BAILLY NOISY SFC 1

Les deux premières équipes de chaque plateau seront qualifiées.

## JOUR DE COUPE U13F

Plateau à jouer le samedi 8 février 2025

Début des rencontres 11h00 ou 12h30

La première équipe citée reçoit le plateau

### PLATEAU A

FC PORTES ILE DE FRANCE 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS / LES MUREAUX OFC 2

### PLATEAU B

RAMBOUILLET YVELINES 2 / VOISINS FC 3 / LES CLAYES SOUS BOIS USM

### PLATEAU C

CONFLANS FC / SARTROUVILLE ES / CARRIERES GRESILLON / VERNEUIL FOOT

### PLATEAU D

CHESNAY 78 FC 1 / NEAUPHLE-PONT RC 78 / ELANCOURT OFC 1 / CARRIERES SUR SEINES US 2

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### **CRITERIUM U11F A 8**

*Rencontres du 18/01/2025*

**Premier rappel avant amende de 20€ au club recevant  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)**

29727143 Paris Saint-Germain - Chesnay 78 FC Le  
29727144 Mureaux OFC - Sartrouville Es  
29727145 Mantois 78 FC - Verneuil S/Seine Us  
29727146 Carrieres S/Seine Us - Marty Le Roi US  
29727188 Voisins FC - Rambouillet Yvelines

### **CRITERIUM U13F A 8**

*Rencontres du 18/01/2025*

**Premier rappel avant amende de 20€ au club recevant  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)**

29726971 FCFPIF - Mantois 78 FC  
29726997 Chanteloup Les V. Us - Carrieres Gresillons  
29726998 Conflans FC - Triel Ac  
29727026 Versailles Jussieu - Voisins FC  
29727085 Trappes Es - Plaisirois FO  
29727087 Versailles 78 FC - Voisins FC

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

### **CRITERIUM U11F A 8**

*Rencontres du 18/01/2025*

**Premier rappel avant amende de 20€ aux deux clubs  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)**

29727187 Plaisirois FO 1 - Trappes ES 1

## RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).  
- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.  
- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.

- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité (annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistante doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI. L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

## RENCONTRES A JOUER

### **SENIORS F A 8**

### **CRITERIUM POULE A**

à jouer le 29 janvier 2025

GARGENVILLE STADE / VOISINS FC

à jouer le 5 février 2025

PORTES IDF FCF / GARGENVILLE STADE

à jouer le 15 février 2025

GARGENVILLE STADE / SARTROUVILLE ES

Avec l'accord des deux clubs, la rencontre peut être avancée

### **CRITERIUM POULE B**

à jouer le 15 février 2025

VALLEE 78 FC / VOISINS FC

Avec l'accord des deux clubs, la rencontre peut être avancée

### **U18F A 8**

### **CRITERIUM POULE A**

à jouer le 5 février 2025

ROSNY FOOT CS / CONFLANS FC

BREVAL PLATEAU - LIMAY ALJ

### **U15F A 8**

### **CRITERIUM POULE B**

à jouer le 01 février 2025

LIMAY ALJ 1 / POISSY FC 3

à jouer le 08 février 2025

PORTES IDF FCF / MUREAUX OFC

### **U13F A 8**

### **CRITERIUM POULE B**

à jouer le 15 février 2025

PORTES IDF FCF / GUERVILLE ARNOUVILLE AS

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### **ERRATUM**

### **CRITERIUM U11F A 8**

**Amende après rappels au club d'accueil : 20€  
(Annexe 2 du R.S. du DYF)  
Rencontres du 14/12/2024**

**29727217 PLAISIROIS FO - VOISINS FC**

La commission annule l'amende de 20€

## COURRIERS

527985 PLAISIROIS FO

Demande du club d'intégrer le plateau Fillofoot du 1er février.

**La Commission accède à la demande et place le club au plateau de GUYANCOURT ES.**

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreint du 27/01/2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protégés tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

## FORFAIT

### Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

**U12**

**Samedi 15 Février 2025**

### PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

ANDRESY FC 1  
CARRIERES GRES. 2  
VERNEUIL US 1  
CBPS

#### POULE B

ANDRESY FC 2  
CARRIERES GRES. 1  
VERNEUIL US 2  
POISSY FC

**Dimanche 23 Février 2025**

### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

MONTFORT/USY 1  
PLAISIROIS FO 2  
ST GERMAIN FC 1  
BUC FOOTBALL AO

#### POULE B

MONTFORT/USY 2  
PLAISIROIS FO 1  
ST GERMAIN FC 2  
MESNIL ST DENIS ASL

**Samedi 1 Mars 2025**

### PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet  
Rue Charles Tellier  
78520 LIMAY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Buvette et restauration sur place

#### POULE A

LIMAY ALJ 1  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENFANCE 1  
AUBERGENVILLE FC 2  
LES MUREAUX OFC 1

#### POULE B

LIMAY ALJ 2  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE 2  
AUBERGENVILLE FC 1  
LES MUREAUX OFC 2

**Dimanche 13 Avril 2025**

### PLATEAU 1/2 FINALE

**U13**

**Samedi 22 Février 2025**

### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

REVES D'ENFANCE 1  
VERNEUIL US 2

#### POULE B

REVES D'ENFANCE 2  
VERNEUIL US 1

ASJ ACHERES  
POISSY FC  
LES MUREAUX OFC 1

ANDRESY FC  
CARRIERES SUR SEINE  
LES MUREAUX OFC 2

**Samedi 26 Avril 2025**

### PLATEAU 1/2 FINALE

**U14**

**Samedi 1 Février 2025**

### PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence  
Rue St Honoré  
78955 CARRIERES SOUS POISSY

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**  
Tél: 06 84 64 32 40

**HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00**

#### POULE UNIQUE

CARRIERES GRESILLON 1  
CARRIERES GRESILLON 2  
POISSY FC  
ST GERMAIN FC 1  
ST GERMAIN FC 2  
CHAMBOURCY ASM

**Dimanche 2 Février 2025**

### PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence  
Rue St Honoré  
78955 CARRIERES SOUS POISSY

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**  
Tél: 06 84 64 32 40

**HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00**

#### POULE UNIQUE

ASJ ACHERES  
FONTENAY FC 1  
FONTENAY FC 2  
PLAISIROIS FO 1  
PLAISIROIS FO 2  
CBPS

Dimanche 2 Février 2025

**PLATEAU DE BOIS D'ARCY**  
Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS d'ARCY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 13H00 à 18H00**

**POULE UNIQUE**

VOISINS FC  
ST CYR AFC 1  
ST CYR AFC 2  
ELANCOURT OSC 1  
ELANCOURT OSC 2  
VILLIERS LE MAHIEU

Samedi 19 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

**U16**

Dimanche 16 Février 2025

**PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN**  
Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

**POULE A**

MONTIGNY LE BX 1  
FONTENAY FC 2  
ST CYR AFC 1  
ASJ ACHERES

**POULE B**

MONTIGNY LE BX 2  
FONTENAY FC 1  
ST CYR AFC 2  
ECQUEVILLY E.F.C.

Samedi 22 Février 2025

**PLATEAU DE VERNOUILLET**  
Gymnase Philippe de Dieuleveult  
Route de Chapet  
78540 VERNOUILLET

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Buvette et restauration sur place

**POULE A**

VERNEUIL US 1  
CARRIERES Gres. 2  
ST GERMAIN FC 1  
BREVAL

**POULE B**

VERNEUIL US 2  
CARRIERES Gres. 2  
ST GERMAIN FC 2  
MANTOIS 78 FC

Dimanche 20 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

**CRITERIUM UI4 & UI6 À 8**

La phase 2 de ces deux critères commencera le weekend des 1 & 2 Février.

**COMMISSION D'APPEL  
DÉPARTEMENTALE  
Configuration règlementaire**

Réunion du jeudi 16 janvier 2025

**Présents :** M. Jean-Pierre MEURILLON (Président),  
Mme Josiane JOURDAN, MM. Pierre DE BIANCHI, Dominique  
GOMIS, Jean-Marc LIBBERECHT, Lotfi ZARKA (représentant de la  
Commission Départementale de l'Arbitrage), Ali SAHALI (Éducateur).

**Les décisions de la Commission d'Appel en configuration  
réglementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier  
ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé  
des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le  
délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification  
de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article  
31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.**

**ERRATUM U 15**

**D1U du 07/12/2024**

**29613215 LE PERRY FOOTBALL E.S. 21 / PORCHEVILLE F.C. 21**

**Annulation de l'amende administrative : 30€ à PORCHEVILLE  
F.C.**

**Motif :** Absence non excusée à convocation d'une Commission  
(Annexe 2 - Dispositions financières du Règlement Sportif du District).

**COMITÉ DE DIRECTION  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024**

**Président :** Brice PARINET

**Secrétaire de séance :** Jean-François DUPONT

**Présents :** Pierre GILLEBAUX, Frédéric LECLERC,  
Jean-Pierre LEDUC, Jean-Jacques LENAFF, Thierry MOURAUX, Ali  
SAHALI, Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL

**Assistent :** William MARISSAL, (Directeur du District),  
David REMISSE (CTD PPF), Sébastien HENRY (Représentant de la  
CDA) et Marc JULIEN

**Absents excusés :** Florent BAUDOIN, Dorette ELANGUE,  
Chrystel FERRY, Jean-Eric INACIO, Marc MALOISEL, Didier SIMON  
et Victor SIMON

~~~~~

**1. ADOPTION DU P.V. DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE  
DIRECTION DU 12/11/2024**

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction en date du  
12 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

Le président revient sur l'élection de Philippe DIALLO à la tête de la  
Fédération française de Football. Avec 55,34 % des voix. L'ensemble  
des membres du Comité de Direction lui adresse ses plus  
chaleureuses félicitations.

Brice PARINET évoque les médiations entre des jeunes joueurs  
d'équipes rivales qui seront effectuées début 2025 afin de leur  
rappeler, ainsi qu'à leurs parents, que le Football est un jeu, que leurs  
actions ont des conséquences et que le District saura être ferme  
devant tous les comportements qu'il jugera inadmissibles lors des  
rencontres dont il est chargé de l'organisation.

Il informe les membres du Comité de Direction de sa visite du Club de  
Carrières Grésillons le mercredi 15 janvier 2025. Ce déplacement  
s'effectuera en présence du Conseiller Technique Départemental en  
charge du développement et de l'animation des pratiques (CTD-DAP).

Il revient également sur sa visite du Club de Breval-Longnes FC et sur  
les demandes des dirigeantes avec qui il a pu échanger. Celles-ci ont  
des difficultés à obtenir de la mairie un accès au terrain pour une  
licenciée souffrant de handicap et souhaite mettre en valeur le Football  
féminin et le handisport au travers d'un événement sportif. Le District  
accompagnera ce Club dans chacune des démarches.

Enfin, Brice PARINET informe les membres du Comité de Direction  
qu'il les rencontrera individuellement pour faire un bilan de leur  
engagement et de ce début de mandature, au début de l'année 2025.

### 3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Un point d'information sur les travaux du District est réalisé par Jean-Jacques LENAFF, en charge de ce projet. Ceux-ci seront d'abord ciblés sur le hall d'accueil du District et sur la salle Alain Maillet qui regroupe la plupart des formations dispensées par le District.

### 4. RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nombre de clubs composant l'Assemblée Générale 149  
Nombre de clubs présents : 56  
Nombre de clubs présents ou représentés : 81, soit 54.36 %  
Nombre de voix composant l'Assemblée Générale : 2 052  
Nombre de voix présentes ou représentées : 1 434, soit 69.88 %

Un point est également fait sur la dernière Assemblée générale qui s'est tenue le vendredi 29 novembre 2024, au siège du District. Le Comité se félicite de **l'adoption de l'ensemble des modifications statutaires à l'unanimité** et en particulier celles relatives à la création du collège des Présidents de Clubs, nouvel organe de consultation et de réflexion visant à impliquer davantage les Clubs dans la vie du District. Il se félicite également de **l'adoption des comptes à l'unanimité** qui traduit la confiance des Clubs en la gestion financière du District. Enfin, il salue et félicite Monsieur Didier SIMON, élu au sein du Comité de direction en qualité de médecin avec **100% des suffrages exprimés**.

### 5. NOMINATION D'UN VICE PRÉSIDENT SUPPLÉMENTAIRE

Il est rappelé qu'il résulte des modifications apportées aux statuts du District en date du 29 novembre 2024 :

- de l'article 14.1, que le Bureau comprend 8 membres :
  - le Président du District
  - un Vice-Président Délégué
  - **deux Vice-Présidents**
  - un Secrétaire Général
  - un Trésorier Général
  - un Secrétaire Général Adjoint
  - un Trésorier Général Adjoint

- de l'article 14.2, que :

À l'exception des membres de droit, les membres du Bureau sont élus parmi les membres du Comité de Direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité, il sera procédé à un second tour. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu. En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement, dans le respect des règles du présent article, dans les délais les plus brefs.

Sur la proposition du Président Brice PARINET, le Comité de Direction élit comme suit, pour la durée du mandat 2024 / 2028, comme **Vice-président du Bureau du Comité de Direction Monsieur Frédéric LECLERC à l'unanimité des suffrages exprimés**.

### 6. LE COLLÈGE DES PRÉSIDENTS

Comme le prévoient les modifications aux Statuts du District des Yvelines du Football votées en Assemblée générale le 29 novembre 2024 et plus précisément l'article 11 « Organes du District », il résulte que :

Le District comprend les organes suivants qui contribuent à son administration et à son fonctionnement :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Comité de Direction ;
- Le Bureau.

Le District est représenté par le Président qui est membre du Comité de Direction.

Le District constitue :

- une Commission de surveillance des opérations électorales ;
- toutes les Commissions obligatoires ou utiles au fonctionnement du District.

#### - un Collège des Présidents de Club

Comme le prévoient également l'article 17 « le collège des Présidents de Club » et l'article 17.1 « composition », Le Collège des Présidents de Club comprend 21 membres,

Dont :

- 18 Présidents de Club dont au moins 4 femmes,
  - le Président du District,
  - le Secrétaire Général,
  - le Directeur Général.
- Le Collège des Présidents de Club comprend :
- Un Président d'un Club spécifique Futsal ;
  - Un Président d'un Club spécifique Loisir, participant au Critérium du lundi soir ;
  - Seize Présidents de Club issus de chacun des sept secteurs établis dans le cadre du programme des référents de secteur, à raison d'un Club au minimum par secteur, ainsi répartis :
    - trois clubs comptant moins de 200 licencié(e)s,
    - huit clubs comptant de 200 à 500 licencié(e)s,
    - cinq clubs comptant plus de 500 licencié(e)s.

Il est tenu compte du nombre de licencié(e)s des clubs tel que constaté au 30 juin de la saison précédant la nomination des membres du Collège.

Considérant l'article 17.3 « Modalités de nomination » qui prévoit que les membres du Collège des Présidents de Club sont nommés par le Comité de Direction, sur proposition du Président du District.

Sur la proposition du Président Brice PARINET, le Comité de Direction nomme, comme suit, pour la durée du mandat 2024 / 2028 les Présidents des Clubs suivants :

- LA CUATRO
- A.S. OVILLOISE
- LES ANCIENS DU MANTOIS.
- LES MUREAUX
- ROSNY S/SEINE C.S.M
- CARRIERES SUR SEINE
- BUC FOOTBALL A.O.
- DIX SEPT TOURNANTS U.S

- JOUY EN JOSAS U.S.
- BOUGIVAL FC
- FC VERSAILLES 78
- ABLIS F.C. SUD 78
- ELANCOURT O.S.C.
- ETANG ST NOM E.S.
- ESSARTS LE ROI A.G.S.
- CLAYES SS/BOIS U.S. MUNICIPAL
- F.C. MAURECOURT
- VINSKY FOOTBALL CLUB

### 7. LES COMMISSIONS DU DISTRICT

Le Comité de Direction approuve les nouvelles nominations dans les commissions :

#### Commission citoyenneté et éthique :

M. Didier FROGER

#### Commission de Discipline (Nord) :

M. Gilles DELAERE

#### Commission Technique :

M. Sébastien THIERRY (président de la commission)

#### Commission finances et sponsoring :

M. Marc JULIEN (président de la commission)

M. Nicolas MACHUEL

M. Brice PARINET

Mme Sandrine SANCHEZ (trésorière)

Mme Valérie TARDIVEL (trésorière adjointe)

#### Commission départementale de prévention, de médiation et d'éducation :

Mme Corinne STEKELORUM (présidente de la commission)

M. Pierre GUILLEBAUX (représentant du Comité de Direction)

M. Thierry COLOMBO

M. Fabrice DUBOIS

M. Laurent FEUILLARD

M. Luis GOMES PEDRO

M. Pascal HANS

M. Philippe PELLAN

### 8. LES GROUPES DE RÉFLEXION

Un premier point d'étape est réalisé sur les groupes de travaux issus du dernier séminaire du Comité de Direction, en date du mercredi 27 novembre. Chaque pilote de projet expose l'avancée des travaux.

**Observatoire départemental des comportements :** M. Ali SAHALI

**Collège des Actrices :** Mme Chrystel FERRY

**Permis d'encadrer une équipe de jeunes :** Florent BAUDOIN

**Accompagnement des nouveaux présidents de Club :** Marc MALOISEL

**Label citoyenneté :** Victor SIMON

**Recrutement et fidélisation des bénévoles** : Jean-Jacques LENAFF

Il est rappelé qu'un prochain point d'étape sera réalisé lors de la prochaine séance du Comité de Direction.

## 9. LES RÉUNIONS DE SECTEUR

Un point d'étape est réalisé sur les différentes réunions de secteur à venir.

## 10. LES MANIFESTATIONS DU DYF

Le Comité de Direction valide l'organisation des coupes des Yvelines de Football à 11 sur les installations de Montigny le Bretonneux.

Il enregistre les candidatures de Fontenay-le-Fleury pour la J.F.F., celle de Limay pour les Finales Futsal, et celles des Clayes-sous-Bois et du P.S.G pour les Finales départementales U13 et U13F

## 11. TECHNIQUE

David REMISSE (C.T.D P.P.F) revient sur les différentes actions techniques réalisées.

### La formation des éducateurs :

#### Les CFI réalisés

CFI U10-U13 – mardi 12 novembre et jeudi 12 décembre Présentiel  
CFI U6-U9 - mardi 3 décembre et jeudi 23 janvier Présentiel  
CFI Seniors - jeudi 14 novembre et mardi 17 décembre Présentiel  
CFI U14-U19 - mardi 19 novembre et jeudi 19 décembre Présentiel

#### Annulations :

AF Futsal découverte : prévue aux Mureaux le samedi 14 décembre 2024 : formation annulée faute de stagiaires (5 dossiers complets sur 10 minimum)

CFI Futsal module Initiation : prévue à Trappes le vendredi 20 et le samedi 21 décembre 2024 : formation annulée faute de stagiaires (4 dossiers complets sur 10 minimum)

### Les formations à venir :

CFI U6-U9 Public Féminin : mardi 14 janvier et jeudi 20 février en présentiel au District ou aux Mureaux (lieu à confirmer)

Module Initiation Gardien de but : vendredi 17 et samedi 18 janvier : formation prévue à Montigny le Bretonneux (J1, Stade de la Coudre et J2 , Stade des 4 pavés) avec comme intervenants : Paulo BARROS et Thierry MOURAUX (Commission Technique)

Module Fit Foot : formation prévue à Rosny sur Seine le samedi 18 janvier 2025.

### Les certifications réalisées : CFI : des U6 aux seniors

Certification CFI U6-U9 (mardi 05/12 et mardi 12/12/2024)  
Certification CFI U10-U13 (mardi 05/12 et mardi 12/12/2024)  
Certification CFI U14-U19 (mardi 05/12 et mardi 12/12/2024)

Certification CFI Seniors (mardi 05/12 et mardi 12/12/2024)

### Les certifications à venir (CFF) : donnant droit aux équivalences des nouveaux diplômes : (DF Diplômes Fédéraux avec une journée complémentaire)

Certification CFF1, 2, et 3 (le samedi 1er mars 2025)  
Certification CFF1, 2, et 3 (le mercredi 21 mai 2025)

### Les journées complémentaires Diplômes Fédéraux

Journée complémentaire Diplôme Fédéral Coach Jeunes qui s'est tenue à Montigny le vendredi 29 novembre 2024 en Présentiel, encadrée par 2 salariés Kevin HUE et Franck BARDET et 1 membre de la Commission technique : Sébastien THIERRY, en présence de 19 stagiaires.

### Les TFP : Titre à finalité Professionnelle

3<sup>e</sup> semaine de formation au BEF (classique) qui s'est déroulé du lundi 18 au vendredi 22 novembre 2024.

4<sup>e</sup> semaine de formation au BMF du lundi 13 janvier au vendredi 17 janvier 2025 et au BEF du lundi 27 janvier au vendredi 31 janvier 2025.

### Le Projet de Performance Fédéral : détections et sélections des jeunes talents

Bilan détections filles et garçons :

Fin de la campagne U13F : 20 joueuses / 84 joueuses observées. Elles seront revues lors d'un centre de performance le dimanche 30 mars 2025, afin de les préparer au concours de l'INF.

Fin de la campagne U13G : 40 joueurs +1 joueur revenant de blessure / 274 joueurs observés. Ils seront revus lors d'un centre de performance le dimanche 2 février 2025 afin de les préparer au concours de l'INF.

Début de la campagne U14F : depuis le dimanche 24 novembre 2024, avec Anaele BOICHE intervenante extérieure et Karim CHOUIKA. Une campagne se déroulera sur 5 dates et se conclura par un interdistrict le mercredi 19 février 2025 (vacances d'hiver).

Début de la campagne U14G : Avec Sébastien THIERRY membre de la Commission technique et Karim CHOUIKA. Une campagne qui se déroulera sur 5 dates et se conclura par un interdistrict le mercredi 26 février 2025 (vacances d'hiver).

Début de la campagne U16G : Avec Mickael PIZZO membre de la Commission technique et Karim CHOUIKA. Une campagne qui se déroulera sur 5 dates et se conclura par un interdistrict le mardi 18 février 2025 (vacances d'hiver).

### Les visites Club

Verneuil-sur-Seine US : le jeudi 5 décembre 2024, sensibilisation des éducateurs, formation et organisation.

### Informations diverses :

Un nouveau Conseiller technique régional, M. Theo THIMBOUSSIN, a été recruté au début de ce mois de décembre 2024 pour s'occuper exclusivement du Futsal régional.

Le Directeur technique régional de la L.P.I.F.F, M. Ali MOUCER, part en Algérie pour y devenir le nouveau Directeur technique national. M. Julien GOUT, actuel Conseiller technique régional pilotant les projets de formation est désigné Directeur technique régional par intérim. Devant ce changement de direction, une nouvelle organisation de l'équipe technique est en cours de réflexion à la LPIFF.

Brice PARINET revient quant à lui sur le départ de Monsieur Kevin HUE, salarié du pôle technique et sur les conséquences en termes de fonctionnement du District, notamment des sélections. Un poste en temps partiel sera donc recruté pour pallier cette démission.

## 12. LES LABELS

Thierry MOURAUX informe les membres du Comité de Direction que la campagne de labélisation est close. Il dresse un bilan des candidatures des différents Clubs yvelinois.

## 13. ARBITRAGE

M. Sébastien HENRY (membre de la C.D.A) dresse le bilan des actions de la Commission départementale de l'Arbitrage.

### Formation :

La CDA a réalisé un premier webinaire à l'intention de l'entièreté de l'effectif. Celui-ci a regroupé environ 110 arbitres. Le sujet présenté était la politique technique départementale en accentuant le discours sur l'exclusion temporaire.

Sébastien HENRY évoque la troisième Formation Initiale en Arbitrage de la saison qui s'est déroulée du vendredi 22 novembre 2024 au dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024. Elle a vu la validation de 11 nouveaux arbitres Yvelinois (100% de réussite).

Il informe le Comité de Direction de la tenue de la réunion de début de saison des observateurs le vendredi 15 novembre 2024.

Il indique au Comité que les arbitres seniors D1 observeront les arbitres Football Diversifié (28 arbitres).

### Organisation et Fonctionnement de la CDA

Sébastien HENRY évoque la mise en place d'un outil d'information de délivrance de malus aux arbitres. Celui-ci sera utilisé dès le début du mois de janvier. Par conséquent, un nombre de contestations de malus moindre, via une meilleure communication avec l'effectif arbitral, devrait se concrétiser.

Il revient aussi sur la mise en place d'un espace de stockage qui permettra l'historisation et la capitalisation d'informations que la CDA juge nécessaire pour les saisons à venir et qui n'existait pas.

### État des renouvellements

Au 1<sup>er</sup> décembre 2024, la Commission comptait 298 arbitres ayant une licence valide contre 305 à la fin décembre 2023 soit une baisse de 2.29%.

## Lutte contre la violence

Enfin, Sébastien HENRY revient sur les sensibilisations aux lois du jeu qui ont été réalisées dans les clubs par des membres de C.D.A :

- Plaisirois FO
- Croissy US
- Villennes Orgeval FC

D'autres sensibilisations auront lieu dans les clubs suivants et sont déjà programmées :

- Les Clayes /Bois USM,
- Maison Laffitte FC
- Maurepas AS

**La Commission départementale de l'arbitrage rappelle à tous les Clubs qu'elle se tient à leur disposition pour organiser des sessions de sensibilisation aux lois du jeu et à l'arbitrage à destination des joueurs, des éducateurs ou des arbitres.**

## 14. LES FINANCES

Brice PARINET présente la nouvelle commission finance et sponsoring. Celle-ci aura pour rôle de réaliser un audit du District des Yvelines de Football mais aussi de rechercher des financements et d'œuvrer à la recherche de nouveaux partenaires du District. Marc JULIEN, nommé président de ladite commission se présente à l'ensemble des membres du Comité de Direction et dresse un historique de sa carrière professionnelle.

## 15. LES LICENCIÉS

Pour la première fois depuis la crise du Covid, le District des Yvelines enregistre une baisse du nombre de ses licenciés notamment dans les plus jeunes catégories. La parole circule et plusieurs hypothèses sont énoncées comme l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le manque d'infrastructures et la saturation des installations sportives sont également mis en avant tout comme les violences et les incivilités de plus en plus nombreuses. Sur ce dernier point, Brice PARINET rappelle la mise en place du plan de lutte contre les violences et l'importance pour chaque Club d'en être partie prenante.

## 16. QUESTIONS DIVERSES

**Brice PARINET** : informe les membres du Comité de Direction de sa volonté de créer deux postes à temps plein. Un poste de Conseiller Technique en Arbitrage (C.T.A) et un poste administratif de chargé de mission du suivi des incivilités et des violences. Ces deux postes s'inscrivent dans le plan de lutte contre les violences et ont pour objectifs de lutter contre les incivilités, d'agir de manière préventive au sein des Clubs et de promouvoir les valeurs de la République au sein du territoire des Yvelines. **La création de ces deux postes est votée à l'unanimité par les membres du Comité de Direction, sous réserve de leur subvention.**

Revient sur le compte-rendu de la réunion des enseignants en charge des sections sportives Football des Yvelines. Il rappelle la suppression d'une subvention de près de 9 000 euros qui était allouée aux dites sections et en explique les raisons. D'abord pour des impératifs

économiques, ensuite, parce que le District des Yvelines n'a pas à se substituer à l'Éducation Nationale et au Conseil Départemental des Yvelines dans le financement des différents projets des collèges. Il rappelle également les missions que le Comité de Direction pourrait attribuer à ce groupe d'enseignants si la perspective de constituer, de nouveau, une Commission Football en milieu scolaire s'avérait pertinente. Il évoque également la convention signée entre le District des Yvelines et l'académie de Versailles et la possibilité en son texte de dénoncer ladite convention. Pour conclure sur ce point, il est décidé de proposer un rendez-vous à Madame Stéphanie PLET, afin de définir le cadre d'actions qui sera fixé par le Comité de Direction du District.

Enfin, il demande la nomination comme membre d'honneur du District des personnes suivantes :

- M. Guy BEAUBIAT, comme Vice-président d'honneur du District des Yvelines de Football.
- M. Gérard DACHEUX, comme Secrétaire général adjoint d'honneur du District des Yvelines de Football.
- Mme Patricia DUPIN, comme Secrétaire générale adjointe d'honneur du District des Yvelines de Football.
- M. Philippe DUPIN, comme Secrétaire général d'honneur du District des Yvelines de Football.

**Ces nominations sont adoptées à l'unanimité par les membres du Comité de Direction.**

**Ali SAHALI** : demande à ce que la composition des Commissions du District soit mise à jour sur le site du District des Yvelines.

**Valérie TARDIVEL** : sur la nécessité de nommer la C.D.P.M.E en qualité de commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est achevée à 21h15.